



**SOLIDAIRES** groupe RATP

31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris

Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07

[www.solidaires-grouperatp.org](http://www.solidaires-grouperatp.org)

Paris, le 22 janvier 2024

## **POLLUTION DE L'AIR MÉTRO ET RER**

### **SOLIDAIRES SOUMET LE PRÉFET DE PARIS AU TRIBUNAL ET DÉPOSE UNE PLAINTE À LA COMMISSION EUROPÉENNE**

**Après un droit d'alerte pour la santé publique et l'environnement**, déposé le 26 mai 2023 auprès du Président Directeur Général de la RATP Jean CASTEX, **le 7 septembre 2023, le syndicat SOLIDAIRES RATP saisit le Préfet de Paris**, en sa qualité d'autorité compétente, aux fins de :

1. Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> au regard des objectifs du 8<sup>ème</sup> plan pour l'environnement de l'Union Européenne ; à défaut d'en réduire les émissions en deçà des valeurs guide recommandées par l'OMS au sein des EFS d'Île-de-France ;
2. Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de métaux lourds, à défaut de les réduire (et ce pour le fer, manganèse, baryum) en deçà des valeurs toxicologiques de référence ;
3. Prendre des mesures immédiates :
  - Des mesures en continu sur l'ensemble du réseau Métro et RER des particules PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>0,1</sub> ;
  - Enjoindre à la RATP de déclarer l'ensemble des agents en surveillance médicale renforcée ;

Face au refus du Préfet de Paris de vouloir réduire les émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> dans les enceintes ferroviaires, **le syndicat SOLIDAIRES RATP saisit le 5 janvier 2024 le Tribunal Administratif d'un recours en excès de pouvoir** pour enjoindre à l'État de :

- Prendre les mesures nécessaires pour éviter, à défaut réduire les émissions de particules fines PM<sub>2,5</sub> en deçà des valeurs-guide recommandées par l'OMS au sein des EFS d'Île-de-France ;
- Prendre toutes mesures utiles pour supprimer les émissions de métaux lourds, à défaut de les réduire (et ce pour le fer, manganèse, baryum) en deçà des valeurs toxicologiques de référence ;
- Mettre en place des mesures en continu sur l'ensemble du réseau Métro et RER des particules PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>0,1</sub>.

La législation de l'Union en matière de qualité de l'air poursuit l'objectif de parvenir à des niveaux de qualité de l'air n'entraînant pas d'incidence négative ni de risque notable sur la santé de l'humain et l'environnement. Concernant les Enceintes Ferroviaires Souterraines (EFS) en Île-de-France, **l'enquête journalistique VERT DE RAGE dont les résultats ont été publiés en 2023 a révélé d'importants dépassements des seuils autorisés, supérieurs à la pollution extérieure, engendrant des risques pour la santé des usagers et des travailleurs.**

**Le refus du Préfet de Paris constitue une infraction aux articles 35 (protection de la santé) et 37 (protection de l'environnement) de la Charte des Droits fondamentaux.** De ce fait, une plainte est déposée auprès de la Commission Européenne pour non respect de la législation de l'UE.

**La fréquentation des Transports en Ile-De-France représente près de 5 millions de voyageurs par jour**, chiffre en constante augmentation et qui ne manquera pas de l'être davantage **au vu des exigences de réduction des gaz à effet de serres aboutissant inéluctablement à des reports modaux vers les transports en communs et alors que l'organisation des Jeux Olympiques 2024 va encore en accroître la fréquentation.**

**Le syndicat SOLIDAIRES RATP poursuit son combat contre la pollution de l'air et entend veiller à la protection de la santé des travailleurs/euses et des usagerEs.**

The logo for Solidaires RATP features the word "Solidaires" in a large, bold, pink font, with "RATP" in a smaller, white font below it, all set against a black rectangular background.

**SOLIDAIRES** groupe RATP  
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris  
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07  
[www.solidaires-grouperatp.org](http://www.solidaires-grouperatp.org)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**